



RÈGLEMENT MORDUS DU SIMPLE:

Afin d'assurer le bon déroulement de la ligue des Mordus du Simple, nous prions les joueurs inscrits à respecter les directives qui suivent :

1. Le calendrier établi doit être respecté sinon les sanctions suivantes peuvent être appliquées :
 - a. En cas de retard de 10 minutes ou plus, le joueur perd entre 2 et 4 points selon la durée du retard.
 - b. En cas de NO SHOW, sans remplaçant, le joueur perd le match par forfait; au deuxième, le joueur est exclu de la ligue.
2. Le joueur **A LA RESPONSABILITÉ** de trouver son remplaçant qui correspond à la boîte à laquelle il appartient ou plus bas uniquement.
 - a. Nous nous réservons le droit d'annuler tout remplacement qui ne respecte pas cette consigne et, le joueur risque la perte de points également.
 - b. Le nom du remplaçant doit être communiqué aux organisateurs 24h avant le début de son match.
 - c. Nous vous conseillons de vous y prendre d'avance, tout remplacement effectué par les organisateurs entraînera une perte de points.
3. **AUCUN** déplacement de match ne sera accepté.
4. Pour les boîtes 1, 2, 13 et 14, le classement après 3 semaines s'effectuera comme suit :
 - a. Les deux personnes ayant gagné le moins de matchs (le tour d'avant) descendront d'une boîte (pour la 1 et 13) et,
 - b. Les deux personnes ayant gagné le plus de matchs (le tour d'avant) monteront d'une boîte (sauf pour la 2 et 14)
5. En cas de pluie, vous recevrez un courriel et le match sera reporté.
6. Les trois premières semaines sont des semaines d'évaluation/Classement, de ce fait, vous n'aurez aucune information sur les boîtes durant cette période.
7. Le calendrier des matchs et la liste des remplaçants sont disponibles sur le site de la ligue du jeudi : <http://tenniscandiac.ca/ligues/ligue-du-jeudi/>
8. En cas d'annulation de la ligue du jeudi, **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT APRÈS LA 9^E SEMAINE DU CALENDRIER** (soit le 4 juillet 2024). Seuls les cas de blessure majeure pourront être considérés par le Directeur; le remboursement se fera au prorata des semaines écoulées (ex : 75\$/18 semaines = 4.17\$ par jeudi)

Nous comptons sur votre collaboration,

Vos humbles serviteurs,

Dany, Nathalie, Virginia et Sylvie